



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de CONCORET
56430 – CONCORET

SEANCE DU MARDI 13 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le 13 janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 05 janvier 2015, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

Présents :

COIGNARD Ronan

GARCIA Déborah

MEZZALIRA Nicolas

AUBERT Jean-Marie

GORTAIS Edmond

SAILLARD Loïc

AUBERT Joëlle

LE BOURHIS Jean-Pierre

VIMAL DU MONTEIL Philippe

AUBRY Gwenaël

LEGLOAHEC Yann

COAT Alain

LURETTE Gilles

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie AUBERT

Absents excusés : Mme Evelyne EVEILLARD (pouvoir à Joëlle AUBERT)

N°00/01/2015 – Demande d'ajout à l'ordre du jour : EGLISE – Désignation d'un cabinet d'architecture

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir l'autorisation de désigner un Architecte du Patrimoine pour une mission d'expertise.

Le Conseil décide, par vote à mains levées, à l'unanimité (14 pour), d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Arrivée de Mme Sarah MULLER

N°01/01/2015 – CROQ AND MOB : présentation du programme

En questions diverses du précédent conseil, il a été évoqué le projet, prévu du 1^{er} au 8 mai 2015, organisé par les Amuseurs de la Gaellerie. M. Luc PEREZ est invité à présenter le programme et les attentes de l'association.

Après avoir entendu le détail du programme, le budget prévisionnel, il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur la participation de la Commune à cette manifestation, qui se déroulerait également sur les communes de Gaël, Muel, St Malon S/Mel et Paimpont.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, par vote à mains levées, décide d'émettre un avis favorable à cette animation, et d'accorder à l'association une subvention de 700 € qui sera inscrite au budget communal 2015.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

N° 02/01/2015 – EQUIPEMENT MULTISPORTS : Etude et choix des devis

Par délibération du Conseil en date du 9 septembre 2014, M. le Maire a été autorisé à solliciter des subventions pour l'aménagement d'un équipement multisports, à savoir :

- Réserve parlementaire : 20 000 € accordés (soit 46.48 % de 43 025.27 € HT)
- Conseil général au titre du TSD (Taux de Solidarité Départementale (25 %, soit 10 756 € demandés)

Des devis ont été sollicités auprès d'installateurs de cet équipement (Sport Nature et Synchronicity) et d'entreprises du TP (Brocéliande TP, Pompeï et Colas) pour l'aménagement du plateau et des pourtours du terrain de football.

Après étude des 4 devis reçus, il a été décidé de retenir les sociétés suivantes :

- Equipement Multisports (fourniture et pose) avec options engazonage et paniers de basket latéraux : Société SYNCHRONICITY
- Aménagement du plateau et gravillonnage des pourtours : Entreprise BROCELIANDE TP

A l'unanimité, le Conseil Municipal, par vote à mains levées, décide d'autoriser M. Le Maire à signer les devis correspondants. Les crédits seront inscrits en section d'investissement du budget communal 2015.

N°03a/01/2015 – VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX Parcelle ZE 121 « La Lorette »

Vu la délibération du Conseil en date du 21 octobre 2013 acceptant la donation de la parcelle cadastrée en section ZE 121 au lieu-dit « La Lorette », d'une superficie de 1 352 m²

Vu le Certificat d'Urbanisme en date du 16 septembre 2014 déterminant les zones constructibles et non constructibles de la dite parcelle,

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la destination de cette parcelle.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité et par vote à mains levées, de mettre en vente la totalité de la parcelle, au prix forfaitaire de 10 000 €. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

N°03b/01/2015 – VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX Parcelle ZH 207 « La Haie »

Vu la demande d'acquisition par Monsieur Guy GIGORD en date du 3 novembre 2014, de la parcelle cadastrée en section ZH 207 au lieu-dit « la Haie », d'une superficie de 122 m²,

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, par vote à mains levées, à l'unanimité, de ne pas donner de suite favorable à cette demande d'achat, sachant que des frais de bornage seraient à prendre en charge par la commune.

Il est donc décidé d'autoriser M. le Maire à adresser un courrier au riverain pour l'enlèvement de ses matériaux, et compte-tenu des frais de bornage et du montant potentiel de la vente, il est décidé pour le moment de surseoir à cette demande d'acquisition.

N°04/01/2015 – BUDGET COMMUNAL 2014 : Décision modificative n° 5

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de modification budgétaire suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES		
	Compte	Montant	Compte	Montant	
FPIC	014-73925	240.00	Produits exceptionnels	7788	240
	Total	240,00		Total	240,00

Après délibération, le Conseil Municipal, par vote à mains levées, décide, à l'unanimité d'approuver ces modifications.

N°05/01/2015 – ACQUISITION DE GUIRLANDES

En commission Voirie du 21 octobre 2014, il a été évoqué le projet d'acquisition de guirlandes de Noël. Après étude des propositions, il a été passé commande auprès de la société CEF Yess Electrique, pour un montant TTC de 1 934.39 €.

Le Conseil est amené à se prononcer sur le paiement de cette facture en section d'investissement.

Après délibération, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, par vote à mains levées, de valider cet achat et d'autoriser M. Le Maire à inscrire cette dépense en investissement du budget communal.

N°06/01/2015 – POSTE D'ATSEM : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Considérant que depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les besoins du service justifient d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un agent,

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi du poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles, à temps non complet créé initialement pour une durée de 32/35^{ème} par délibération du 12 novembre 2012, à 35 h (temps complet) par semaine à compter du 01 janvier 2015,

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, par vote à mains levées :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

N°07/01/2015 – EGLISE : nomination d'un Architecte

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les problèmes liés au bâtiment de l'Eglise, constatés depuis peu et qui présentent un danger, d'où l'arrêté daté du 10 janvier dernier, décidant la fermeture au public.

Il est nécessaire de nommer un architecte, conseillé par M. Garetta de l'ABF, à savoir M. Jean-Pierre LECONTE, architecte du patrimoine de Nantes, qui se déplacera le 29 janvier prochain. Celui-ci propose :

- 1 journée d'expertise sur place, compris déplacement, pour 1 000 € HT
- 1 journée de rédaction d'un 1^{er} rapport pour 800 € HT

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer :

- Autoriser M. le Maire à mandater M. Leconte pour l'expertise de L'Eglise.
- Inscrire cette dépense en section d'investissement du budget communal 2015

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à mains levées, décide :

- D'autoriser M. le Maire à mandater M. Leconte pour l'expertise de l'Eglise,
- D'inscrire cette dépense en section d'investissement du budget communal 2015.

QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie des Vœux du Maire prévue au vendredi 23 janvier à 19 heures : organisation et déroulement

Bulletins communaux : volontaires pour la relecture (Nicolas, Jean-Pierre, Gilles et Déborah)
Et répartition des quartiers pour la distribution

Frelon asiatique, nomination d'un référent : Jean-Marie AUBERT

Camion Pizza « la remorque » annule sa présence sur le marché. Un autre candidat ayant sollicité l'emplacement sera contacté pour le remplacer

Bulletin d'information « Concor'et Nous » à mettre en ligne sur le site de la Communauté de Communes (demande de Jean-Pierre Le Bourhis)